

**Dix-septième session du groupe de travail de l'Examen périodique
universel**

(21 octobre – 1^{er} novembre 2013)

Mexique

Intervention du Représentant Permanent de la France

Genève, le mercredi 23 octobre 2013 (matin)

Merci, Monsieur le Président.

La France salue M. * et le remercie pour la présentation.

La France salue l'engagement du Mexique en faveur de la promotion des droits de l'Homme au niveau national et international. Elle salue également la volonté du Mexique de garantir le respect des droits de l'Homme dans le cadre de la lutte contre l'insécurité. La France salue les récentes avancées législatives.

La France souhaiterait faire les recommandations suivantes au Mexique :

1/ Reconnaître la compétence du Comité des disparitions forcées, veiller à la transposition de la Convention en droit interne et créer un registre officiel des personnes disparues. L'ampleur du phénomène est en effet préoccupante ;

2/ Lutter contre l'impunité par le biais d'enquêtes exhaustives sur toutes les allégations d'atteintes aux droits de l'Homme ;

- 3/ Prendre les mesures appropriées afin d'enrayer la violence et le harcèlement dont sont victimes les défenseurs des droits de l'Homme et les journalistes ;
- 4/ Veiller à ce que tous les auteurs de violations graves des droits de l'Homme soient poursuivis devant les juridictions civiles ;
- 5/ Supprimer la pratique de l'arraigo, comme le préconise le Comité contre la torture ;
- 6/ Procéder à la mise en œuvre effective de la loi sur les victimes, par le biais d'une harmonisation de la législation existante. Inclure des dispositions dans le nouveau Code de procédure pénale. Veiller à ce que cette loi soit appliquée à tous les échelons ;
- 7/ Faire de la prévention et de la répression de toutes les formes de violences faites aux femmes une priorité.

Je vous remercie./.